

Table des matières

1	JO 2024 à Paris : pour Anne Hidalgo « il faut rester sobre en matière de budget ».....	1
2	Coup de boost sur l'accessibilité en Ile-de-France avant les JO 2024.....	3
3	Présidence du Medef : pourquoi le bâtiment soutient Roux de Bézieux	4
4	La loi Pacte est enfin sur la rampe de lancement	5
5	Retenue à la source : pourquoi les futurs retraités seront les grands gagnants.....	6
6	Le tassement de la croissance se confirme en France.....	8
7	Les créations d'entreprise ont le vent en poupe	10
8	SNCF : la réforme ferroviaire définitivement adoptée par le Parlement	11
9	Grève à Air France : menace sur les départs en vacances	12
10	Transport routier: le combat s'intensifie sur la révision des règles européennes	13
11	Bercy assigne Leclerc en justice et lui réclame 108 millions d'euros	15
12	Apprentissage : bras de fer entre Pénicaud et Blanquer.....	16
13	Assurance-chômage: l'Unédic à l'équilibre dès 2019, du jamais vu depuis dix ans	17
14	Unédic : le message des partenaires sociaux au gouvernement.....	18
15	Modèle social: Macron persiste et signe.....	20
16	Malgré les tensions, l'Italien Conte au rendez-vous de Macron à Paris	22

ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 14/06/2018

1 JO 2024 à Paris : pour Anne Hidalgo « il faut rester sobre en matière de budget »



Anne Hidalgo et le Premier ministre se réunissent ce jeudi matin pour faire un point sur les JO de 2024 et notamment les nouveaux sites.

Respect du budget, nouveaux sites dans la capitale, la maire de Paris fait le point sur les dossiers importants avant une réunion avec le Premier ministre ce jeudi matin sur les JO.

Alors que les acteurs des Jeux olympiques de Paris 2024, dont le Premier ministre Edouard Philippe, signeront ce jeudi matin un nouveau protocole financier, Anne Hidalgo revient sur le projet qui a été réexaminé ces derniers mois afin d'éviter toute dérive budgétaire.

Quels sont les enjeux du rendez-vous de ce jeudi matin ?

C'est un rendez-vous que nous nous étions fixé entre tous les partenaires des Jeux, suite au rapport des inspections générales, pour apporter des réponses au réexamen du projet. Il était important de revoir les équipements et les différents postes sur lesquels il y a à la fois des livraisons et des budgets en jeu. On a retravaillé le sujet du centre aquatique, le positionnement des villages, des infrastructures. Avec deux objectifs en tête : conserver un héritage qui corresponde aux besoins des territoires et rester sobre en matière de budget.

Cela signifie que suite à ce réexamen, les Jeux ne coûteront pas plus chers aux contribuables ?

C'était acquis, et ce dès que nous avons eu en mains [les analyses des inspections générales qui nous alertaient sur d'éventuels surcoûts](#). Je me souviens du conseil olympique présidé par Emmanuel Macron (NDLR : début mars), lors duquel j'avais eu l'occasion de rappeler que les collectivités et l'Etat s'étaient engagés à hauteur de 1,5 Md€ et qu'il fallait clairement dire qu'il n'était pas question d'aller au-delà. Le Président de la République, Tony Estanguet (NDLR : patron du comité d'organisation) et moi-même étions totalement alignés. Il y a eu des évolutions, elles ont pu se faire sans rien dégrader, ni de l'ambition sportive, ni de l'héritage.

Depuis l'attribution des JO à Paris, le 13 septembre dernier, deux évolutions ont été apportées au projet intra-muros. L'Arena 2 a été déplacée de Bercy à la Porte de la Chapelle et il y aura vraisemblablement un nouveau site, grâce au Grand Palais éphémère...

Dans le cadre de l'aménagement de la Porte de la Chapelle [c'est un plus indéniable d'avoir une salle de sport](#). Ce sujet est consensuel et ne trouve que du soutien. Quant au Grand palais qui appartient à l'Etat, il va prochainement s'engager dans des grands travaux. Une grande halle, magnifique et écologique, permettra d'accueillir ses activités. Elle pourra être utilisée par les JO, le comité d'organisation est partant, le comité international olympique intéressé. Cette idée sera prochainement soumise au Conseil de Paris.

La revue de projet terminée, quelles seront les prochaines grandes étapes du dossier olympique ?

Ce seront essentiellement des étapes de préparation au lancement des appels d'offres. Il y aura aussi tout un travail de coordination des travaux. Les portes Maillot, Dauphine et de Versailles vont être impactées, à la fois par le tramway, les projets de la ville et les Jeux. Assez vite, il faudra travailler sur les olympiades culturelles, j'ai fait des propositions dans ce sens au Président. Elles auront lieu 4 ans avant les JO et seront un moment très fédérateur. Je suis également attachée à l'héritage sociétal et à l'évolution de la place du sport dans notre société.

La place du sport dans la société, il en sera question le 23 juin, lors de la Journée olympique...

Ce sera un joli moment avec beaucoup d'activités, notamment autour de la Seine et une course nocturne. L'an passé, la journée avait laissé un tel souvenir que j'ai hâte d'être au 23 juin.

Propos recueillis par Sandrine Lefèvre

2 Coup de boost sur l'accessibilité en Ile-de-France avant les JO 2024



Farida Adlani, Pierre Deniziot et Vincent Roger ont présenté les actions de l'Ile-de-France en matière d'accessibilité au salon Autonomic le 13 juin.

L'Ile-de-France, très en retard sur l'accessibilité de ses transports, met les bouchées doubles pour offrir une ville adaptée à tous les types de handicap d'ici Paris 2024. Des efforts seront faits sur les gares ferroviaires mais le métro pose problème.

« Les JO sont une superbe opportunité pour la région de travailler sur l'accessibilité. » L'Ile-de-France met enfin la main au porte-monnaie pour rattraper son retard en termes d'accessibilité des transports pour les personnes handicapées. Pierre Deniziot, délégué spécial en charge du handicap à la région, l'a assuré lors du Salon Autonomic, ce seront 1,4 milliard qui seront déboursés d'ici 2024 pour améliorer les transports franciliens. Aujourd'hui, 148 gares ferroviaires sont adaptées aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de porter ce chiffre à 266, soit 90% du trafic de passagers.

« Il faut des infrastructures adaptées, des services adaptés et donc une formation du personnel pour garantir l'accueil de tout type de handicap, détaille Pierre Deniziot. Et comme un ascenseur ou un escalator en panne ne sert à rien, nous misons beaucoup sur la télé-réparation pour mieux gérer ces équipements. »

Pour les transports de surface, tous les tramways et 500 lignes de bus sont déjà accessibles. « L'objectif de transports de surface 100% accessible sera respecté avant les JOP » [ndlr. Jeux olympiques et paralympiques], affirme Vincent Roger, délégué spécial en charge des JOP à l'Ile-de-France. De l'avis de tous les acteurs, les JO de Paris vont accélérer la mise en accessibilité de la capitale. Pour Jean-Marc Ponsot, délégué régional de l'association des paralysés de France (APF), les JO sont « l'occasion de transformer le tissu urbain et de se doter de plus d'équipement pour handicapés. Les efforts vont enfin être faits. »

Le métro inaccessible

Reste un problème : le métro. Selon Vincent Roger, il faudrait 5 milliards d'euros pour rendre toutes les lignes de métro parisiennes accessibles à tous les types de handicap. « On essaie d'adapter les lignes les plus modernes, comme la 14, et on intègre des dispositifs d'accessibilité dans tous les nouveaux projets. » La ligne 1 est labellisée [Cap'handéo](#), accessibles aux personnes en situation de handicap mental, visuel et sonore mais pas moteur.

« Les JOP vont faire naître un tas d'innovations, annonce Vincent Roger. C'est comme la Formule 1 et les constructeurs automobiles, des innovations se créent pour une occasion spéciale avant d'être appliquées au quotidien. » Des réflexions sont en cours autour de la voiture autonome notamment pour garantir une mobilité optimale sur « le dernier kilomètre » jusqu'aux installations sportives. Une feuille de route sera déposée le 18 juin par la Région au Comité international olympique (CIO) sur la problématique des transports et de la promotion du handisport.

Chiffres-clés

60 millions d'euros sont investis chaque année dans l'accessibilité des transports par la région Ile-de-France.

Par [Juliette Vilrobe](#)

::: MEDEF

LES ECHOS – 15/06/2018

3 Présidence du Medef : pourquoi le bâtiment soutient Roux de Bézieux



Jacques Chanut, président de la FFB, la Fédération française du bâtiment

La fédération française du bâtiment (FFB) a choisi de soutenir Geoffroy Roux de Bézieux dans la course à la succession de Pierre Gattaz.

La nouvelle commençait à circuler depuis plusieurs jours dans le Landerneau patronal : la Fédération française du bâtiment (FFB), réunie en congrès ces jours-ci, a décidé de soutenir [Geoffroy Roux de Bézieux](#) dans la course à [la course à la présidence du Medef](#) . C'était l'une des dernières grandes fédérations à ne pas avoir révélé le choix de son candidat. Le bâtiment possède 20 sièges à l'[Assemblée générale](#) du Medef et il a de bonnes connexions avec plusieurs Medef territoriaux.

Pourquoi ce choix ? A priori, Alexandre Saubot, ancien patron de la Fédération de la métallurgie, est meilleur connaisseur du secteur du bâtiment que [Geoffroy Roux de Bézieux](#) . Mais le courant passe mieux manifestement avec ce dernier. Les adhérents du bâtiment n'ont pas digéré les conflits qui ont opposé leur président, Jacques Chanut, et Alexandre Saubot, au moment de la négociation sur la nouvelle convention de l'Unedic au printemps 2016 puis en début d'année 2017.

Taxation des contrats courts

Les dirigeants du bâtiment lui reprochent notamment d'avoir failli céder sur la [taxation des contrats courts](#) pour obtenir d'autres avancées dans la négociation. Or le bâtiment, comme la plupart des branches professionnelles, est vent debout contre toute forme de surcotisation des contrats courts dont le gouvernement continue de menacer les employeurs si les négociations de branches sur le sujet n'aboutissent pas d'ici à la fin de l'année.

Les membres de la Fédération du bâtiment reprochent aussi à Alexandre Saubot de ne pas être assez collégial dans sa façon de mener les négociations. En somme, la Fédération du bâtiment a préféré soutenir un candidat qui ne connaît pas forcément bien son secteur mais en qui elle a confiance. Sans compter que [la Fédération des travaux publics \(FNTP\)](#) , grande rivale du bâtiment, ayant choisi de soutenir Alexandre Saubot, l'occasion était trop belle de pouvoir s'en démarquer.

Marie Bellan

::: ÉCONOMIE

L'OPINION – 15/06/2018

4 La loi Pacte est enfin sur la rampe de lancement



Préparé depuis un an à Bercy, le projet de loi de Bruno Le Maire sera présenté lundi en conseil des ministres. Voici ce qu'il contient.

Enfin ! Après deux mois de retard à l'allumage, le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) sera présenté ce lundi en conseil des ministres, après avoir reçu les dernières modifications du conseil d'Etat jeudi soir.

Rédigée avant l'examen des sages du Palais Royal, la version du texte que s'est procuré l'Opinion compte 71 articles structurés autour de quatre grands chapitres : « Des entreprises libérées », « Des entreprises plus innovantes », « Des entreprises plus justes » et une quatrième partie consacrée à la transcription en droit français de différentes directives européennes.

Attendue mi-avril, la présentation du texte a été tant de fois repoussée – il a fallu notamment attendre [le « go » de l'Élysée sur les privatisations](#) en début de semaine – que ses points forts ont déjà tous été annoncés. Côté entreprises, la mesure phare concernera [la suppression de pratiquement toutes les contraintes afférentes au franchissement du seuil de 20 salariés](#). Une mesure unanimement saluée par le patronat, comme les cinq ans offerts aux PME pour se conformer aux nouvelles contraintes lors d'un franchissement de seuil.

Côté salariés, la suppression du forfait social sur l'intéressement des entreprises de moins de 250 salariés, mais également sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés, sera l'étendard de la partie « justice » et « partage de valeur » du projet de loi. Autant de mesures égrenées depuis le printemps, Bruno Le Maire s'occupant des annonces pour les entreprises, [le président de la République se gardant celles sur le pouvoir d'achat](#).

Les privatisations, qui occuperont une bonne dizaine d'articles du projet de loi, constitueront le troisième gros morceau du projet de loi.

Classique. Pour le reste, la copie est propre, mais classique. Hormis l'élargissement de la définition de [l'objet social de l'entreprise](#) aux « enjeux sociaux et environnementaux », qui fait craindre à certains juristes une multiplication des contentieux, la multitude de mesures techniques va globalement dans le sens d'une simplification de la vie des entreprises.

On citera pêle-mêle la simplification des démarches pour la création d'entreprise, la suppression de l'obligation de suivre le stage de préparation à l'installation pour les artisans, [l'allègement des contraintes de certification des comptes](#), l'aménagement du droit des faillites... On trouve d'autres mesures de place comme la création d'un régime français des offres de crypto-monnaies, l'élargissement des instruments éligibles aux PEA-PME... De l'institutionnel avec la modernisation de la gouvernance de la CDC ou le renforcement de la collaboration entre recherche publique et entreprises ou le renforcement du contrôle des investissements étrangers... Autant de sujets que l'on retrouve régulièrement dans toute « loi de modernisation de l'économie » digne de son rang.

Comme tout ou presque a déjà été dévoilé, la présentation du projet de loi risque de perdre de son sel. « Vous pouvez compter sur le ministre pour donner le souffle nécessaire », promet-on dans l'entourage de Bruno Le Maire. Pacte arrivera en septembre à l'Assemblée. L'occasion de remettre en scène un texte présenté à l'origine comme le symbole de la politique pro-business d'Emmanuel Macron. C'était avant [les appels répétés de parlementaires et de proches du Président pour un recentrage de sa politique sur](#)

le social et la protection. Des réactions suscitées notamment par la sortie de Bruno Le Maire sur les aides sociales. Reste à en mesurer l'impact... sur Pacte.

Raphaël Legendre

LE FIGARO – 15/06/2018

5 Retenue à la source : pourquoi les futurs retraités seront les grands gagnants



L'année blanche imposée par la mise en place du prélèvement à la source va particulièrement profiter aux nouveaux retraités de la fin 2018 ou début 2019.

C'est une des bonnes surprises du [prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu](#). L'année blanche représente une opportunité pour certains Français, et en particulier pour les contribuables qui arrêtent de travailler en 2018, ou le feront début 2019. Du fait d'un décalage d'un an entre la perception des revenus et leur imposition dans le système actuel, les nouveaux retraités paient, durant la première année d'inactivité, un impôt basé sur les revenus de leur dernière année de travail. Un mécanisme douloureux, leur pension étant en moyenne beaucoup plus faible que leur dernier salaire. Pour un cadre, elle ne pèse que 55 % environ de l'ancienne rémunération - pour un employé, 75 %. La première année de retraite, il leur faut payer au moins autant d'impôts qu'avant, avec beaucoup moins de revenus.

La mise en place du prélèvement à la source en 2019 changera la donne en supprimant ce décalage d'un an. En 2019, les contribuables paieront leur impôt sur leurs revenus gagnés en 2019. Les futurs retraités apprécieront. Cette bonne nouvelle se double d'une deuxième: les revenus de 2018 ne seront pas imposés - c'est la fameuse année blanche. Sinon, les contribuables auraient payé l'année prochaine une double ration d'impôt, ceux au titre des revenus 2018, et ceux sur les revenus 2019.

Cette année blanche va particulièrement profiter aux nouveaux retraités de la fin 2018 ou début 2019. En effet, leurs derniers salaires, souvent les plus élevés de leur carrière, ne seront pas imposés. Plus la différence entre la rémunération et la pension sera grande, plus le «gain» tiré de l'année blanche sera bénéfique. «Pour les contribuables qui percevaient des revenus d'activité importants, l'impôt pouvait absorber la totalité de leur retraite courante», observe Gaëlle Menu-Lejeune, directrice associée du cabinet Fidal.

Retarder son départ

Les actifs qui peuvent partir en cours d'année auront d'ailleurs intérêt à attendre le 31 décembre. «En général, le montant de la pension de retraite étant inférieur à celui du dernier salaire, il peut être judicieux de travailler quelques mois de plus, car le supplément de revenu engendré (c'est-à-dire l'écart entre le salaire et la pension) ne sera pas taxé», estimait, lors de la présentation de la réforme, en 2016, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Bercy s'attend d'ailleurs à ce que les fonctionnaires du ministère en fin de carrière et bien au fait de la réforme repoussent leur entrée en retraite jusqu'à décembre.

Reste que les primes de départ à la retraite resteront, elles, imposables, puisqu'elles ne surviennent qu'une fois dans une vie. Elles sont donc considérées par le fisc comme un revenu exceptionnel, à ce titre exclues de l'année blanche. Pour se consoler, les futurs retraités pourront toujours monétiser leur compte épargne-temps. La somme sera alors exonérée au titre de l'année blanche jusqu'à la limite de dix jours.

Les actifs d'aujourd'hui gagneront aussi à la mise en place du prélèvement à la source, lorsqu'ils arriveront à la retraite: l'année blanche leur aura «effacé» un an de salaires. À l'inverse, les jeunes qui ne sont pas encore entrés sur le marché du travail n'en verront jamais les bénéfices. Sauf en tant qu'héritiers. Ils n'auront pas à payer, un an après le décès de leur proche, l'impôt sur le revenu de ce dernier comme c'est le cas actuellement.

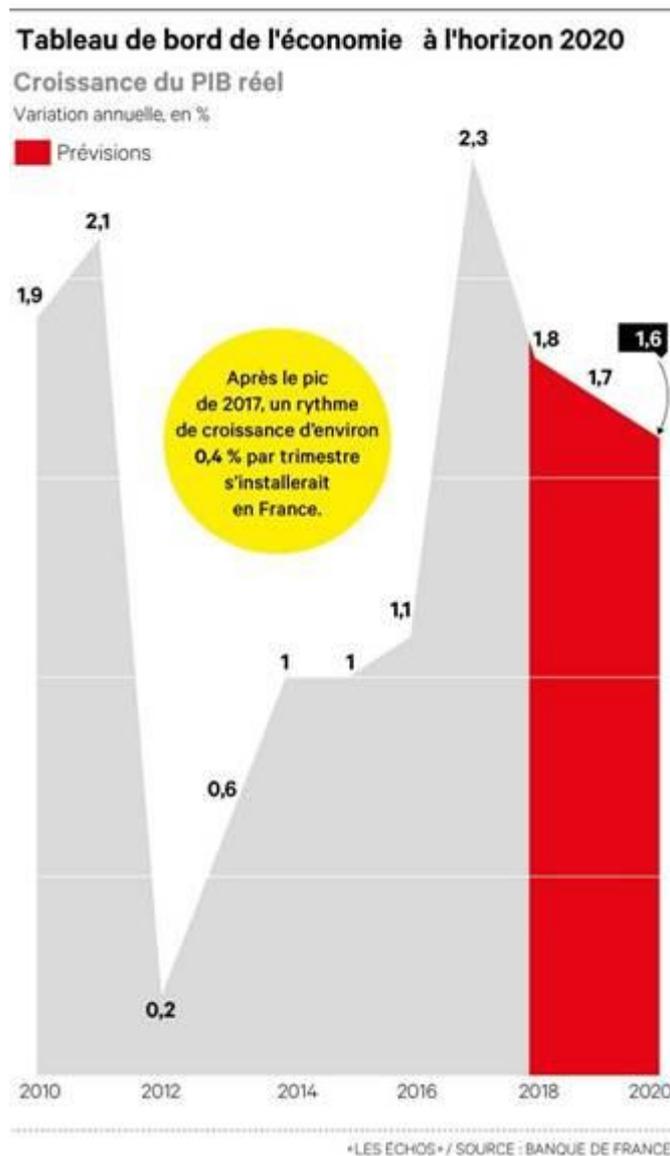
Comment Darmanin tente de moins défavoriser les contribuables //

<http://premium.lefigaro.fr/impots/2018/06/14/05003-20180614ARTFIG00282-comment-darmanin-tente-de-moins-defavoriser-les-contribuables.php>

Guillaume Guichard

LES ECHOS – 15/06/2018

6 Le tassement de la croissance se confirme en France



+VIDEO. La Banque de France a revu à la baisse sa prévision de croissance à 1,8 % cette année. Elle est confiante sur le fait qu'à partir de mi-2018, l'économie retrouve sa vitesse de croisière, c'est-à-dire une croissance de 0,4 % par trimestre.

La Banque de France se montre un peu plus prudente quant à l'évolution de l'économie cette année. L'institution monétaire ne prévoit plus qu'une croissance du PIB dans l'Hexagone de 1,8 % cette année alors qu'elle espérait une progression de 1,9 % en mars dernier. Le changement n'est pas d'ampleur et « *la croissance française des prochaines années resterait dynamique* », insistent les économistes dans leur étude trimestrielle publiée jeudi soir. Mais la décélération est notable par rapport à 2017 qui a vu l'activité progresser de 2,3 %.

Un ralentissement mais pas de retournement de cycle

Pas d'inquiétude pour autant. « *Après deux périodes atypiques, la très forte accélération de l'activité à la fin de l'année 2017 et le contre-coup en début d'année 2018, nous confirmons notre analyse que l'économie française croît à une vitesse de croisière de l'ordre de 0,4% par trimestre* », explique le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau.

« *Le ralentissement du début 2018 n'apparaît donc pas comme un retournement de cycle* », poursuit le banquier central. Le ralentissement de la première moitié de l'année en cours - la croissance a atteint

0,2 % au premier trimestre et devrait s'élever à 0,3 % au deuxième - ne serait donc que temporaire et s'expliquerait en partie par la fin de l'année 2017, extrêmement dynamique.

D'autres facteurs, comme les incertitudes liées à la situation politique et aux tensions commerciales, ont probablement joué. Les hausses de taxes sur le tabac et l'énergie ainsi que l'envolée des prix du pétrole ont aussi rogné le pouvoir d'achat des ménages et pesé sur la consommation.

Recul du chômage

Mais, dans la seconde moitié de l'année, la consommation, atone jusqu'ici, devrait rebondir avec [la fin des cotisations chômage et maladie payées par les salariés français](#) et [la baisse de la taxe d'habitation](#). L'investissement des entreprises resterait bien orienté. Et les exportations progresseraient un peu plus vite que les importations d'ici à 2020. « *La croissance est équilibrée dans ses composantes* », insiste le gouverneur de la Banque de France.

Cette progression du PIB devrait permettre de [faire reculer le chômage](#). Les créations nettes d'emplois seraient proches de 200.000 cette année et se maintiendraient à un rythme d'environ 180.000 par an au cours des deux années suivantes. Fin 2020, le taux de chômage reculerait ainsi à 8,2 %, son niveau le plus bas depuis fin 2008. Si cette prévision se réalise, il aura donc fallu douze ans à l'économie française pour effacer les cicatrices de la crise.

Un déficit public un peu plus haut que les prévisions de Bercy

Toutefois, le ralentissement de l'activité au cours des six premiers mois de 2018 ne fait pas l'affaire du gouvernement. La prévision de croissance de Bercy, actuellement de 2 % cette année, est en effet supérieure à celle de la Banque de France. Ce qui se traduit par [un déficit public attendu à 2,3 % par le gouvernement en 2018](#) contre 2,5 % pour la banque centrale.

Au-delà de la difficulté à réduire les dépenses publiques et le déficit, « *« La France fait face cependant à deux limiteurs de vitesse liés entre eux : notre croissance potentielle, d'environ 1,25% par an, est trop faible et notre chômage structurel, estimé entre 8 et 9%, reste trop élevé. Il faut profiter de l'expansion actuelle pour lever ces limiteurs* », juge François Villeroy de Galhau. Résultat, la croissance plafonnerait à 1,7 % en 2019 et 1,6 % en 2020, selon la Banque de France.

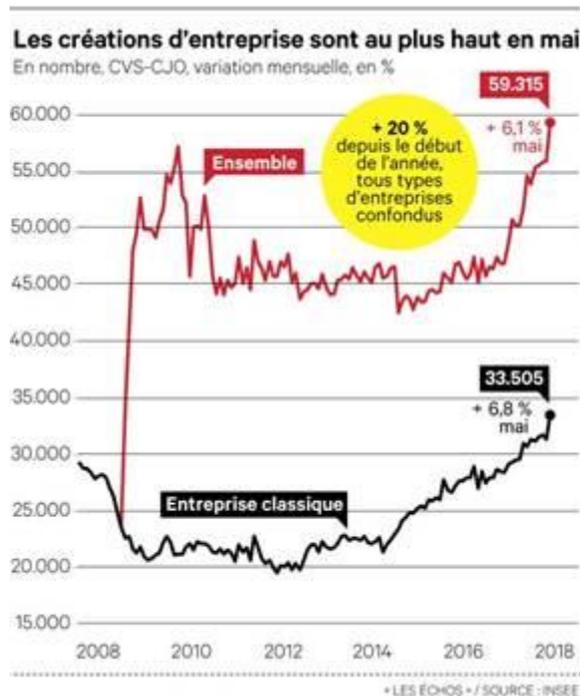
VIDEO. Pourquoi la France peut passer sous les 8% de chômage //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0301823749482-le-tassement-de-la-croissance-se-confirme-en-france-2184196.php>

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 15/06/2018

7 Les créations d'entreprise ont le vent en poupe



Depuis le début de l'année, environ 10.000 entreprises nouvelles voient le jour chaque mois par rapport à l'an passé. Le doublement du plafond de chiffre d'affaires pour bénéficier du régime de la micro-entreprise explique en partie ce dynamisme.

La France connaît depuis six mois un véritable boom des créations d'entreprise. Alors qu'en 2017, environ 49.000 entreprises ont été créées chaque mois dans l'Hexagone, depuis le début de l'année, ce chiffre est monté à 59.000. Les Français créent environ 10.000 entreprises de plus chaque mois par rapport à l'an passé, selon l'Insee.

Doublement du plafond des micro-entreprises

Comment expliquer cet engouement pour la création d'entreprise ? Il y a d'abord un boum des micro-entreprises. Entre le mois de mai 2017 et le même mois de 2018, 6.000 micro-entreprises de plus ont vu le jour. Environ 60 % de la hausse des créations d'entreprise s'explique ainsi.

Il faut dire que le gouvernement a pris une décision dans la loi de finance 2018 qui a grandement contribué à rendre plus attractif le statut de micro-entrepreneur. Le plafond de chiffre d'affaires en dessous desquels on peut bénéficier du régime social simplifié du micro-entrepreneur a été doublé. La vie des entrepreneurs en est grandement simplifiée, les charges étant faciles à calculer. Elles sont de plus prévisibles et acquittées sans délai. Ce changement a probablement séduit des indépendants qui, eux, doivent faire face à des variations de taux et parfois d'assiette des cotisations, le tout avec une année de décalage.

Livraisons et conseil aux entreprises sont dynamiques

Ensuite, la hausse est tirée par deux secteurs économiques. Celui du transport et de l'entreposage est particulièrement dynamique avec 5.500 créations par mois en moyenne depuis le début de l'année. A titre de comparaison, l'an passé, ce secteur créait chaque mois environ 3.500 entreprises. Ce sont surtout les micro-entreprises de livreurs pour des plates-formes Internet du type Deliveroo qui ont progressé.

Autre secteur qui a le vent en poupe, le conseil aux entreprises. L'an dernier, les créations d'entreprise dans cette activité s'élevaient à 11.600 par mois en moyenne. Depuis le début de 2018, en moyenne, 14.300 nouvelles entreprises naissent chaque mois dans ce secteur.

D'autres domaines d'activité connaissent des [taux de croissance](#) à deux chiffres, mais un peu moindres que ces deux secteurs : le commerce, l'hébergement et la restauration, les activités immobilières ou encore les services aux ménages sont très dynamiques.

Guillaume de Calignon

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 15/06/2018

8 SNCF : la réforme ferroviaire définitivement adoptée par le Parlement



VIDÉO - Le Sénat a voté ce jeudi la réforme ferroviaire. Entre le projet initial et le texte final, les modifications portent sur la mise en œuvre des grands principes. Les «piliers» du projet, eux, n'ont pas bougé, au grand dam des syndicats.

La réforme ferroviaire qui suscite la colère des syndicats de cheminots depuis début avril a été définitivement adoptée par le Parlement ce jeudi. Le Sénat l'a approuvée à l'occasion d'un vote ultime par 145 voix contre 82, moins de 24 heures après un vote très majoritaire à l'Assemblée. En début de semaine, députés et sénateurs s'étaient accordés sur une version commune du texte. Pour l'heure, la grève cadencée entamée début avril se poursuit, notamment pendant les épreuves du baccalauréat qui se déroule la semaine prochaine

Voici les principaux points de cette loi:

- **La fin du recrutement au statut en janvier 2020**

C'est la mesure de la discorde. Trois mois après l'annonce de la [fin de l'embauche des salariés de la SNCF «au statut»](#) - c'est-à-dire apportant la garantie de l'emploi, un régime de retraite spécifique, une évolution prévisible de la carrière et de la rémunération... - le fossé entre les cheminots et le gouvernement n'est pas près d'être comblé.

L'exécutif a fixé au 1er janvier 2020 cette bascule qui doit correspondre au lancement de la nouvelle convention collective de la branche du ferroviaire. Ce socle social sera partagé par tous les salariés de toutes les entreprises ferroviaires. Les quatre organisations syndicales de la SNCF qui ont lancé en mars un appel à la grève estiment que la suppression du recrutement au statut n'était pas justifiée économiquement. Les cheminots en fonction le conserveront jusqu'à leur départ en retraite dans une vingtaine d'années. La direction de la SNCF, en revanche, maintient qu'il s'agit d'une mesure d'équité pour rapprocher les conditions de travail des cheminots de la SNCF de celles de ses concurrents.

- **L'ouverture progressive à la concurrence**

Les modalités de [l'ouverture à la concurrence](#), deuxième «pilier» du projet de loi, ont été largement amendées à l'Assemblée et au Sénat. Le calendrier prévoit que les régions qui le souhaitent puissent confier leurs trains régionaux (TER) à des concurrents de la SNCF à la suite d'appels d'offres à partir de décembre 2019. Ces concurrents pourront exploiter des lignes TGV dès décembre 2020.

En Île-de-France, la fin du monopole pourrait débiter dès 2025 avec l'exploitation de [la ligne E du RER](#). Les régions pourraient reprendre la propriété des matériels roulants jusqu'à présent propriété de la SNCF même si elles en financent l'acquisition. L'attention des cheminots porte sur les garanties sociales qu'ils pourront conserver lorsque la SNCF perdra un contrat de TER au bénéfice d'un concurrent et que les salariés de la SNCF seront susceptibles d'être transférés chez ce concurrent. La priorité au volontariat a été renforcée même si elle sera obligatoire pour ceux consacrant plus de la moitié de leur temps aux services transférés. Le Sénat a inscrit un droit au transfert pour les cheminots qui souhaitent revenir à la SNCF entre trois et huit ans après leur transfert. Ils pourraient alors opter pour un cadre contractuel ou le statut.

• Une nouvelle organisation du groupe SNCF

Actuellement composé de trois établissements publics industriels et commerciaux (Epic), [le groupe SNCF sera organisé à partir de janvier 2020 en trois sociétés anonymes à capitaux publics](#). Le Sénat a ajouté que les titres de SNCF Mobilités, qui exploite les trains et de SNCF Réseau qui gère l'infrastructure, sont détenus par l'État et «incessibles». Cette précision est destinée à tordre le cou à la rumeur d'une privatisation rampante. SNCF Gares et Connexions devrait être logée dans une filiale de SNCF Réseau.

• La reprise d'une partie de la dette

Après avoir annoncé que l'État «prendrait ses responsabilités» pour soulager SNCF Réseau d'une partie de sa dette de 46,6 milliards d'euros (à fin 2017), le gouvernement a précisé le 25 mai que [35 milliards d'euros seraient repris en deux étapes: 25 milliards en 2020 et 10 milliards en 2022](#). Une nouvelle «règle d'or» prévoit qu'aucune nouvelle ligne à grande vitesse ne soit lancée si les financements ne sont pas apportés par l'État et les collectivités locales. Par ailleurs, la SNCF doit réduire ses coûts pour accroître sa capacité d'investissement dans la modernisation de ses infrastructures.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/societes/2018/06/11/20005-20180611ARTFIG00312-les-quatre-piliers-du-nouveau-pacte-ferroviaire.php>

Valérie Collet

LE PARISIEN – 15/06/2018

9 Grève à Air France : menace sur les départs en vacances



Si dans les prochains jours syndicats et direction d'Air France n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord, les vacanciers peuvent commencer à s'inquiéter.

L'intersyndicale et la direction d'Air France ne sont pas tombées d'accord ce jeudi, lors d'un comité central d'entreprise. Résultat, la grève du 23 au 26 juin est maintenue et pourrait même déborder sur juillet.

Gardez vos ceintures attachées, la sortie de la zone de turbulences ne pointe toujours pas à l'horizon. Et le plus dur est peut-être à venir, avec de sévères secousses envisageables au moment des grandes vacances début juillet. Ce jeudi matin, la direction d'Air France n'a en effet formulé aucune annonce salariale en comité central d'entreprise (CCE), contrairement à ce qu'espéraient dix syndicats de tous métiers. Tout juste [Anne-Marie Couderc, la présidente par intérim](#), a-t-elle promis quelques « mesures et actions concrètes » pour répondre au « malaise » du personnel.

Par exemple, la rénovation de locaux pour les agents de piste à l'aéroport d'Orly ou encore de nouvelles chambres de repos. « Des provocations !, s'étrangle Guillaume Pollard, le président d'ALTER, syndicat du personnel navigant technique d'Air France. Si la direction avait voulu mettre le feu, elle ne s'y serait pas prise autrement ». « Du foutage de gueule, fulmine de son côté Grégoire Aplincourt, président du syndicat des pilotes d'Air France (SPAF). Les 4000 pilotes disposeront de 18 chambres de repos contre 9 actuellement. Et les personnels du hub (*NDLR : dans le Terminal 2 de Roissy-Charles de Gaulle*) ont obtenu de pouvoir garer leur véhicule dans le parking le plus proche. Vous parlez d'avancées sérieuses ! ».

«Nous pouvons aussi rallonger la durée, tout est possible...»

Du coup, [l'intersyndicale maintient son préavis de grève du 23 au 26 juin inclus](#). Et menace, par la voix de Grégoire Aplincourt : « Nous pouvons aussi rallonger la durée, rajouter des jours, tout est possible... » De quoi accentuer la pression sur la nouvelle direction d'Air France mais surtout donner des sueurs froides... aux Français qui partent en vacances en juillet.

Pas sûr, cependant, que ce scénario catastrophe suffise à accélérer la sortie de crise. Car en coulisses, on murmure que, lors du CCE, le blocage est venu des administrateurs de l'Etat actionnaire à 14,3 % d'Air France. Les administrateurs publics sont hostiles à la revalorisation salariale réclamée par l'intersyndicale, car « ils ne veulent surtout pas donner le sentiment que l'Etat lâche de l'argent aux pilotes, alors qu'il en pique aux cheminots, confie une source proche du dossier. Ils sont prêts à faire perdre plus d'argent encore à la compagnie plutôt que de risquer de raviver la grève à la SNCF... »

Un tiers du chiffre d'affaires réalisé l'été...

L'intersyndicale, qui réclamait 5,1 % d'augmentation contre 6 % à l'origine, n'a obtenu que 1 % d'augmentation générale en 2018. Gâchera-t-elle les vacances des Français ? « Ce n'est pas ce que nous souhaitons, évidemment, assure Grégoire Aplincourt sans pouvoir écarter cette hypothèse. Car derrière ce conflit, ce sont nos carrières et nos vies qui sont en jeu ». L'intersyndicale se réunira lundi 18 juin pour décider de sa stratégie, a indiqué ce jeudi le syndicat national des pilotes de ligne (SNPL).

Pour la compagnie elle-même, l'enjeu est de taille. Air France, qui a déjà vu partir en fumée 400 millions d'euros (*NDLR : pendant 15 jours de grève menés depuis février*), réalise près d'un tiers de son chiffre d'affaires annuel durant la saison estivale. « La direction appelle l'intersyndicale à lever le préavis de grève qui aggraverait la situation de l'entreprise », insistait Air France ce jeudi dans son communiqué. Autre argument - qui n'aura pas échappé aux passagers ! -, la grève « impacterait lourdement nos clients à la veille de la période estivale ».

Matthieu Pelloi

L'OPINION – 15/06/2018

10 Transport routier: le combat s'intensifie sur la révision des règles

européennes



L'Autriche, qui assurera la présidence tournante de l'UE à partir du 1^{er} juillet, aura la haute main sur le calendrier des négociations

Le Parlement européen a désavoué jeudi sa commission des Transports, en refusant d'entériner trois rapports relatifs aux conditions de travail des transporteurs routiers. Il reviendra donc à la plénière, en juillet, de définir la position de l'Institution. Les discussions achoppent notamment sur l'application au secteur de la toute nouvelle directive sur le détachement.

Nouveau rebondissement dans le dossier explosif des conditions de travail applicables au transport routier. A l'issue d'intenses tractations, le Parlement européen s'est opposé, jeudi, à la libéralisation du secteur décidée le 4 juin au sein de la commission compétente. « Nos efforts ont payé ! Les trois mandats de négociations sur les textes du volet social du Paquet routier ont été rejetés à une majorité écrasante en session plénière. C'est une victoire pour le transport routier français, nos entreprises et nos chauffeurs », se sont aussitôt réjouis les eurodéputés Franck Proust et Renaud Muselier (LR, PPE). Même satisfaction chez les socialistes et les écologistes Français, tout aussi décidés à poursuivre le combat jusqu'à la plénière de juillet.

La partie s'annonce particulièrement difficile. [Lors des récentes négociations sur le détachement des travailleurs](#), deux grands camps s'étaient affrontés : d'un côté l'Europe de l'Ouest, soucieuse de lutter contre le dumping social et de créer des conditions de concurrence équitables, de l'autre l'Europe de l'Est (avec à sa tête la Pologne), décidée à préserver ses avantages au nom de la libre circulation. [Un accord a finalement été trouvé fin mai](#), grâce à une concession majeure de la France : il a été décidé que le transport routier continuerait à relever des règles actuelles sur le détachement jusqu'à l'adoption d'une législation spécifique, dans le cadre du paquet législatif sur la mobilité.

Or, sur ce second dossier, les rapports de force sont plus favorables aux pays de l'Est, qui peuvent compter sur l'Espagne, le Portugal et l'Irlande. Situés à la périphérie de l'UE, ces derniers estiment que leurs transporteurs, obligés de parcourir de longues distances pour effectuer leurs livraisons, sont désavantagés par rapport aux pays situés au centre de l'Europe. Tout en reconnaissant la réalité de cette situation, [la France et les huit autres pays de « l'Alliance du routier »](#), dont l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, exigent quant à eux d'améliorer les conditions de travail des salariés du secteur, afin de lutter contre les multiples distorsions de concurrence (différences de rémunération, fraudes, sociétés boîtes à lettres), d'autant plus inacceptables qu'il s'agit d'un marché très ouvert et par définition d'une profession très mobile.

Forçats. Les propositions qui sont sur la table des Vingt-huit visent ainsi à instaurer de meilleurs contrôles, à lutter plus efficacement contre la fraude et à relever les exigences sociales, pour éviter que les transporteurs « ne soient traités comme des forçats des temps modernes », selon les mots d'un diplomate. Paris réclame notamment l'installation dans les camions d'un « chronotachygraphe digital » qui permettrait de contrôler les passages aux frontières et le temps de conduite. Mais les discussions butent sur plusieurs points, notamment l'application au secteur des règles du détachement, les temps de repos et le cabotage.

Au Conseil, la Bulgarie, qui assure depuis le 1^{er} janvier la présidence tournante de l'UE, n'a fait que compliquer les choses en mettant sur la table des propositions inacceptables pour la France et ses alliés. Elle a ainsi proposé que [la nouvelle législation sur le détachement](#), qui prévoit pour un même travail une même rémunération sur le même lieu de travail, s'applique au bout de neuf jours au transport

international de marchandises, et non au bout de trois jours, comme le propose la Commission. « Ce serait une libéralisation qui ne dit pas son nom ! », fustige un proche du dossier. Le « compromis » a donc été écarté lors de la réunion ministérielle du 6 juin.

Au Parlement européen, la commission des Transports avait de son côté adopté une position favorable aux pays périphériques, excluant purement et simplement des règles sur les travailleurs détachés toutes les opérations de transport international de marchandises, ainsi que les opérations de transport international de passagers par bus et autocar : les chauffeurs continueraient à être payés au tarif de leur pays d'origine. De plus, le texte – retoqué en plénière — étendait considérablement les possibilités de cabotage (livraisons à l'intérieur d'un autre pays) et autorisait le repos en cabine alors que la Cour de Justice de l'UE l'interdit. Reste maintenant à savoir ce qui sortira de la plénière. Les chances de parvenir à un accord avant les élections de 2019 dépendront ensuite beaucoup de l'Autriche, qui succédera le 1^{er} juillet à la Bulgarie.

L'enjeu économique et social est particulièrement important pour la France, où le transport routier représente plus de 36 000 entreprises, 400 000 emplois et plus de 50 milliards de chiffre d'affaires.

Isabelle Marchais

RTL – 15/06/2018

11 Bercy assigne Leclerc en justice et lui réclame 108 millions d'euros



INFO RTL - Selon Bercy, Leclerc aurait imposé à une vingtaine de ses fournisseurs des remises de prix de 10% en plus de ce que prévoyaient leurs contrats. Et ce, sans contrepartie, ce qui est illégal.

Bercy assigne Leclerc en justice pour "pratiques restrictives de concurrence", révèle RTL. L'acte remonte au mois de février, mais une première audience se tient ce vendredi 15 juin devant le tribunal de commerce de Paris.

Au terme de 3 ans d'enquête - entre 2015 et 2017 - les enquêteurs de la DGCCRF ont mis en lumière que la centrale d'achat du premier distributeur français (le Galec) aurait imposé des remises inexplicables de 10% sur les contrats de plusieurs produits alimentaires de grandes marques, systématiquement présents chez l'un de ses concurrents hard-discounter, et ce sur trois années consécutives.

Selon Bercy, ces remises additionnelles de prix sont considérées comme illicites car aucune contrepartie n'a pu être démontrée (produits en têtes de gondole en rayons, publicités particulières, etc.). Ces remises peuvent être alors considérées comme des "taxes ou des droits de péages", selon les industriels.

Une vingtaine de fournisseurs aurait été victimes de ces abus présumés, considérés comme "des manquements graves" par le ministère de l'Économie.

Bercy réclame 108 millions d'euros au distributeur : 25 millions d'amende civile, et 83 millions pour la restitution aux industriels des sommes indûment perçues.

La procédure ne fait que commencer. C'est désormais à la justice d'instruire le dossier et de trancher. Contacté par RTL, Leclerc ne souhaite pas faire de commentaire à ce stade de la procédure.

Cette assignation en justice réjouit les industriels. "C'est un motif d'espoir pour nous parce que c'est une enquête dont on sait qu'elle a duré longtemps. C'est une pratique visée qui existe depuis très longtemps et à un moment on pourrait désespérer de voir ce genre de pratique sanctionnée de manière dissuasive. C'est, de ce fait là, une bonne nouvelle qu'une pratique très ancrée soit dénoncée par Bercy et de façon exemplaire", réagit Richard Panquiaux, président de l'Ilec, association qui regroupe des fabricants de produits de grande consommation.

"Ce n'est pas la première fois et il y a d'autres exemples qui ont suivi cette pratique-là et qui sont en vigueur encore aujourd'hui et dont on espère qu'elles vont cesser parce que le signal qui est envoyé par Bercy est très très fort", souligne Richard Panquiaux.

Replay : <http://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/bercy-assigne-leclerc-en-justice-et-lui-reclame-108-millions-d-euros-7793757271>

Christophe Ponzio et Julien Sellier

::: SOCIAL

LES ECHOS – 14/06/2018

12 Apprentissage : bras de fer entre Pénicaud et Blanquer



Un amendement oppose les ministères du Travail et de l'Education pour la répartition d'une partie de la taxe d'apprentissage. Pour l'heure, Matignon a donné l'avantage à Jean-Michel Blanquer. Mais le Parlement aura son mot à dire.

Le volet financement de [la réforme de l'apprentissage](#) en cours d'examen à l'Assemblée nationale est tout sauf un long fleuve tranquille. [Après le veto de l'Elysée sur la suppression des exonérations de taxe d'apprentissage](#), c'est un autre amendement qui risque de faire des vagues. Non seulement il oppose les ministères du Travail et de l'Education, mais il divise aussi la majorité, obligeant de plus Muriel Pénicaud à le défendre contre son gré.

Déposé par le gouvernement, cet amendement porte sur l'affectation d'une part de 13 % de taxe d'apprentissage correspondant à ce qu'on appelle « barème » ou « hors quota ». Laisser à l'appréciation des entreprises, celle-ci représente 400 millions d'euros environ par an. Poussé par l'Education nationale, selon nos informations, l'amendement propose d'exclure les centres de formation d'apprentis (CFA) de la liste des établissements d'enseignement éligibles à ces fonds, les réservant donc principalement aux établissements du second degré ou du supérieur, et uniquement pour des formations... hors apprentissage.

Arbitrage de Matignon

Au sein du ministère du Travail, la pilule est amère. D'autant que si cet amendement a été déposé, c'est à la suite d'un arbitrage de Matignon qui a, selon des sources concordantes, donné raison à Jean-Michel Blanquer contre Muriel Pénicaud. Seule porte de sortie pour la ministre du Travail : que les députés de la majorité le rejettent lors de son examen, ce jeudi ou vendredi.

Pour relancer l'apprentissage, le ministère du Travail a agi sur trois leviers principaux : la fin de l'autorisation administrative des régions pour l'ouverture des CFA, [un mécanisme de financement dit « au contrat »](#), qui garantit que tout contrat d'apprentissage sera financé, et la possibilité pour un employeur de continuer à financer des CFA librement. Sans ce dernier volet, les grands groupes pourraient ne plus être aussi motivés pour ouvrir leurs propres CFA, craint un bon connaisseur du dossier.

« Une ressource indispensable »

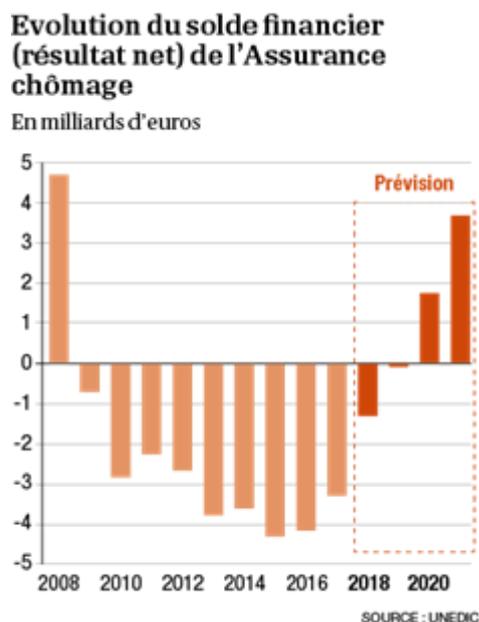
L'amendement arrive au moment où Jean-Michel Blanquer a engagé une réforme de l'enseignement professionnel qu'il juge « *prioritaire* ». Exclure les CFA des fonds libres permettrait de verser plus d'argent aux autres bénéficiaires, dont les lycées professionnels. Ou encore les grandes écoles de management, qui dépendent des chambres de commerce et [s'inquiètent pour leur financement](#). « *Le hors quota est une ressource indispensable pour les universités et les lycées professionnels* », confirme un haut responsable, sous couvert d'anonymat.

On est bien loin de « *l'état d'esprit partagé de travailler ensemble* » que Jean-Michel Blanquer vantait aux côtés de Muriel Pénicaud, en novembre dernier, lors du lancement de la réforme de l'apprentissage.

Marie-Christine Corbier et Alain Ruello

L'OPINION – 14/06/2018

13 Assurance-chômage: l'Unédic à l'équilibre dès 2019, du jamais vu depuis dix ans



A partir de 2020, le régime devrait entamer son désendettement

L'Unédic a rendu, ce mercredi, ses prévisions financières pour anticiper les années à venir. Selon l'organisme qui gère l'assurance chômage, l'excédent du régime pourrait être excédentaire de plus de 3,6 milliards d'euros en 2020.

Merci [la croissance](#) ! Grâce à la reprise et aux créations d'emplois très élevées - près de 300 000 en 2017 dans le secteur marchand —, ce sont des cotisations en plus qui entrent dans les caisses. Et qui améliorent sensiblement les comptes du régime de l'assurance chômage, au point que celui-ci devrait renouer avec l'équilibre dès 2019. Mieux, l'excédent serait au rendez-vous dès 2020, à hauteur de 3,6 milliards d'euros en 2021. Sur les années 2020 et 2021, le désendettement serait engagé à hauteur de plus de 5 milliards d'euros, assure l'Unédic.

Une bonne nouvelle, quand on sait que depuis la crise financière, le déficit s'est élevé chaque année entre 4 à 5 milliards et que la dette reste la bête noire du régime. Estimée à 35 milliards d'euros cette année, elle pourrait ainsi redescendre à 29,8 milliards d'euros en 2021, selon les prévisions rendues publiques ce mercredi. La dette représenterait à son maximum 11 mois de recettes. Des chiffres qui prennent en compte « une croissance qui se poursuivrait jusqu'en 2021 mais à un rythme plus modéré », et qui intègrent aussi « le moindre effet des politiques publiques de l'emploi », c'est-à-dire notamment la [baisse des contrats aidés](#) mais aussi le CICE.

« **Désendettement** ». Les partenaires sociaux qui gèrent le régime depuis sa création en 1958, [n'ont pas manqué l'occasion de souligner qu'ils endossent leur rôle avec sérieux et de montrer au gouvernement Macron qu'ils sont responsables](#). Ainsi, mettent-ils en avant les effets bénéfiques de la dernière convention assurance chômage que patronat et syndicats ont signée en avril 2017. Ils estiment que les mesures - notamment sur l'emploi des seniors - ont généré presque 1 milliard d'économie par an - 930 millions d'euros par an exactement. « Sans ces décisions, explique le bureau de l'Unédic, la dette de l'assurance chômage aurait été alourdie de près de 2,7 milliards d'euros en 2021 ». Et Patricia Ferrand, la présidente d'insister : « on a assumé politiquement l'endettement du régime, au moment de la crise financière, pour sécuriser à un bon niveau l'indemnisation des chômeurs, mais l'enjeu aujourd'hui, c'est que l'excédent dégagé permette le désendettement ».

Ils ne se privent pas, d'ailleurs, de souligner [le poids des contrats courts](#), qui pèsent sur les comptes. Le gouvernement a laissé jusqu'à la fin de l'année aux branches professionnelles, le soin de faire le nécessaire pour limiter leur usage. Mais, ont insisté les membres de l'Unédic, sur cette question sensible, ils souhaitent établir un diagnostic qui ne soit pas que « comptable », mais prenne bien en compte l'analyse des parcours des personnes... Comme un message à Emmanuel Macron.

[Fanny Guinochet](#)

LES ECHOS – 14/06/2018

14 Unédic : le message des partenaires sociaux au gouvernement



Patricia Ferrand, la présidente (CFDT) de l'Unédic et Eric Le Jaouen, chef de file du Medef à l'Unédic

Alors que l'Etat va encadrer leurs négociations, syndicats et patronat mettent en avant la spectaculaire amélioration des comptes pour défendre leur action.

Une « *articulation parfaite* » entre paritarisme de négociation et paritarisme de gestion. Pour la présidente (CFDT) de l'Unédic, Patricia Ferrand, la publication ce mercredi [des perspectives financières du régime d'assurance-chômage](#) est bien sûr l'occasion de mettre en avant le spectaculaire retour à meilleure fortune. C'est aussi, et peut-être autant, l'occasion d'envoyer un message au gouvernement au moment où l'Assemblée nationale examine [son projet de loi « avenir professionnel »](#) .

Concrétisation d'une volonté d'Emmanuel Macron, le texte prévoit que l'Etat encadrera les négociations des futures conventions entre syndicats et patronat. Cette volonté d'empiéter sur leur autonomie se fonde sur un mélange de critiques - incapacité à rétablir les comptes ou à régler le problème des contrats courts - et de choix politique - [bascule des cotisations salariales sur la CSG](#) qui fait de l'Etat un financeur important.

Aurélien Taché, le député LREM du Val-d'Oise rapporteur de la partie de loi réformant l'assurance-chômage, ne mâche pas ses mots. « *Les partenaires sociaux ont tendance à être soit dans des instances paritaires, soit dans la rue, ce serait bien qu'ils soient un peu plus dans les entreprises* », a-t-il lâché devant les journalistes de la presse sociale.

Sens de la responsabilité

[Les futurs documents de cadrage](#) incluront notamment des objectifs financiers et, le cas échéant, des objectifs en matière d'indemnisation que les partenaires sociaux devront respecter, sans quoi ils risqueraient de perdre la main. Les intéressés réagissent d'autant plus froidement à ces perspectives que les chiffres publiés ce mercredi démontrent, selon eux, leur sens de la responsabilité. Lorsque la crise de 2008 a éclaté, ils ont assumé le choix de ne pas dégrader les droits des chômeurs, quitte à laisser filer la dette. Maintenant que la conjoncture s'améliore, sa résorption est à portée de main.

« *Ces résultats légitiment le pilotage par les partenaires sociaux au cours de la dernière décennie* », revendique Patricia Ferrand. « *L a délégation patronale est très attachée à ce que l'on laisse les partenaires sociaux poursuivre dans cette logique* », abonde Eric Le Jaouen, [chef de file](#) du Medef à l'Unédic.

Une concertation préalable au document de cadrage

Dans ce contexte, deux amendements adoptés la semaine dernière en commission des Affaires sociales vont dans le bon sens, soulignent-ils. Le premier stipule que la rédaction du document de cadrage fera l'objet d'une concertation préalable. « *Cela conforte notre connaissance des réalités du marché du travail* », pointe Patricia Ferrand. Le second impose à l'Etat de préciser dans son document ses hypothèses macroéconomiques et ses engagements pluriannuels de recettes. « *C'est extrêmement important pour évaluer nos marges de manoeuvre* », ajoute Eric Le Jaouen, rappelant que la CSG assurera 35 % des recettes de l'Unédic.

Chômage des frontaliers : jackpot budgétaire en vue pour la France à Bruxelles //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301815766135-chomage-des-frontaliers-jackpot-budgetaire-en-vue-pour-la-france-a-bruxelles-2183772.php>

Alain Ruello

::: POLITIQUE

L'OPINION – 14/06/2018

15 Modèle social: Macron persiste et signe



Accusé de ne marcher que sur sa jambe droite depuis le début du quinquennat, le Président a annoncé mercredi les grandes lignes de la « transformation sociale » qu'il veut opérer durant son mandat. Un retour aux sources du macronisme

Emmanuel Macron a annoncé mercredi les grandes lignes d'«une révolution» de la protection sociale, lors d'un discours devant le 42^e congrès de la Mutualité française à Montpellier. En matière de santé, de prise en charge de la dépendance ou d'exclusion. Prévention, universalité et dignité doivent être les grands axes de la politique du gouvernement.

Emmanuel Macron a retrouvé son projet social ! Au terme d'une première année de mandat consacrée au lancement de quelques grands chantiers (réformes du Code du travail, de la fiscalité, moralisation de la vie publique...), le Président « et de droite et de gauche » a tenté de redonner de la chair et de la densité, ce mercredi 13 juin, à son projet de « transformation sociale », perdu de vue depuis l'élection présidentielle.

Saisissant l'occasion du congrès de la Mutualité française, le chef de l'Etat a retrouvé les accents de sa campagne pour dénoncer l'inefficacité du système de protection sociale construit après la Seconde Guerre mondiale. « Tous les jours, nombre de nos concitoyens constatent que l'universalité est mitée d'exceptions, de disparités, d'impasses, que les situations ou les droits promis ne sont pas des droits réels, a-t-il ainsi pointé. Nous vivons dans un pays où la promesse républicaine est souvent déçue, car nous avons maintenu les droits formels, sans nous soucier assez de faire qu'ils soient des droits réels pour chacun. »

« Pourtant, et c'est un vrai paradoxe, nous consacrons une part toujours plus grande de notre richesse nationale à la protection sociale », souligne-t-il. Or nous vivons dans « une société qui secrète toujours plus d'inégalités de destins, de parcours, d'opportunités, qui exclut sans possibilité de recours des pans entiers de notre population, une société qui ne peut pas uniquement racheter cette faillite politique et morale par de la redistribution monétaire, forcément toujours insuffisante. » **Résultat, « notre système est aujourd'hui plus inégalitaire qu'il y a trente ans, plus déterministe qu'il y a trente ans ».**

Se défendant d'opérer « un grand tournant social », Emmanuel Macron veut « bousculer une société de statuts », « reconnaître que tous ces défis ne sont pas simplement monétaires », et inventer l'Etat providence du XXI^e siècle, celui de la « dignité et de l'émancipation ». « Une vie digne, ça ne veut pas dire promettre de rester là où on est né, rester là où on est tombé », assène-t-il devant les mutualistes.

Refondation radicale. Cette « refondation radicale » du système social est au fond, estime-t-il, un « choix entre deux fidélités ». Fidélité à « un système qui n'atteint plus les objectifs de justice sociale qu'il s'était assigné », ou fidélité « aux valeurs qui nous unissent, pour réinventer un système qui rende les droits effectifs et concrets pour tous nos concitoyens ».

C'est évidemment cette « deuxième voie », « plus difficile », qu'Emmanuel Macron a choisie. Une voie qui, relève-t-il, « ne se règle pas simplement par des promesses budgétaires ou des engagements qui seront tard tenus. »

Pour redonner aux Français des « droits réels », Emmanuel Macron veut s'attaquer à « la racine du mal ». « Nous pourrions céder à l'adoration des totems », ironise-t-il, mais « je préférerais toujours la justice sociale effective à l'incantation, l'efficacité au fétichisme ».

La solution, insiste à plusieurs reprises le Président, « n'est pas de dépenser toujours plus d'argent ». A cet égard, « il ne faut pas considérer qu'il y aurait d'un côté ceux qui croient dans la transformation sociale et aligneraient les lignes de crédits, et ceux qui n'y croient pas et qui seraient forcément pour réduire les dépenses », prévient-il, alors que les ministres Bruno Le Maire (Economie et Finances) et Gérard Darmanin (Comptes publics) ont évoqué ces dernières semaines une réduction des aides sociales.

Un long discours, qui a autant séduit ses partisans de droite et de gauche. « C'était un discours lucide et volontariste, à la fibre gaulliste », salue Jean-Pierre Grand, sénateur LR de l'Hérault, présent à Montpellier. « Il a défendu ce qu'il a toujours défendu, l'idée qu'il faut traiter non pas le symptôme, mais la maladie, se réjouit également la députée LREM, ex-PS, Monique Iborra, spécialiste des questions de vieillesse et de dépendance. [C'est courageux, car entre droite et gauche, il choisit une troisième voie, la plus difficile, et la plus compliquée à faire comprendre.](#) » « C'est un discours important, car il est vraiment dans l'ADN du macronisme, analyse la députée LREM Olivia Grégoire. Il a dit des choses pas faciles à dire, par exemple sur l'inefficacité du RSA ». Un dispositif « déresponsabilisant » selon Emmanuel Macron, qui correspond à « une logique de guichet ».

Logique budgétaire. Invité ces derniers jours par certains de ses proches à « redonner de la cohérence » à son approche sociale, Emmanuel Macron a donné les trois grands axes de sa politique sociale et de santé : la prévention, l'universalité et la dignité. « Il est sorti du piège dans lequel l'avaient enfermé ceux qui, dans son gouvernement, ne sont que dans une logique budgétaire », commente un député LREM. « Ce n'est pas parce qu'on a un discours économique qu'on n'a pas de vision sociale, note Olivia Grégoire. Mais il fallait établir un écosystème fiscal favorable et retrouver des marges de manœuvre avant de définir le cap sur ces sujets ».

Si le Président est porteur d'une « vision » en matière sociale, son « projet social » n'est cependant porté par personne au sein du gouvernement. « Notre volet protection sociale n'est pas incarné, regrette une députée LREM. Il faut un traitement humain, chaud, or Agnès Buzyn ne l'incarne pas, et [Muriel Pénicaud n'a pas la carrure](#) ». « Il y a un vrai déséquilibre entre le pôle de Bercy et le pôle social, abonde l'un de ses collègues. Ce dernier manque de personnalités fortes, mais aussi d'idées et de créativité ».

Par ailleurs, le chef de l'Etat n'a donné aucune indication précise sur le plan budgétaire. « C'est un discours intéressant, mais qui nie le problème budgétaire, observe un spécialiste des questions sociales au Parlement. Il pense qu'en réformant le modèle social, il peut en même temps le rendre moins coûteux. C'est une stratégie qui a ses limites ». « Je n'ai aucun doute sur la capacité du gouvernement à résoudre l'équation budgétaire, affirme Olivia Grégoire. Macron a dit le quoi, le gouvernement doit désormais dire le comment ».

« [On met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s'en sortent pas, affirme Emmanuel Macron dans une vidéo postée par l'Elysée dans la nuit de mardi à mercredi.](#) Les gens pauvres restent pauvres, ceux qui tombent pauvres restent pauvres. On doit avoir un truc qui permet aux gens de s'en sortir... » Alors que beaucoup d'arbitrages doivent encore être rendus, notamment en vue du plan pauvreté prévu pour juillet, le gouvernement n'a plus que quelques semaines pour trouver le « truc »...

Comment le chef de l'Etat s'attaque aux tabous de la protection sociale //

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/comment-chef-l-etat-s-attaque-aux-tabous-protection-sociale-153474>

Logement, éducation, emploi... Un « pognon de dingue » dépensé sans grands résultats //

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/logement-education-emploi-pognon-dingue-depense-grands-resultats-153466>

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 15/06/2018

16 Malgré les tensions, l'Italien Conte au rendez-vous de Macron à Paris



La France et l'Italie, dont les relations se sont crispées autour de la question migratoire, jouent l'apaisement alors que les deux dirigeants se retrouvent ce vendredi.

Le chef du gouvernement italien, Giuseppe Conte, a maintenu son rendez-vous vendredi 15 juin à Paris avec le président de la République, Emmanuel Macron, **malgré les fortes tensions diplomatiques entre les deux pays sur la crise migratoire**, qui met au défi l'unité de l'Europe.

Le nouvel exécutif transalpin avait menacé d'annuler cette rencontre, faute d'excuses officielles de l'Elysée. M. Macron avait, en effet, dénoncé mardi « *la part de cynisme et d'irresponsabilité du gouvernement italien* » dans la gestion de l'*Aquarius*, le navire humanitaire que Rome a refusé de laisser accoster. A bord, une majorité d'exilés originaires d'Afrique – issus de 23 pays du continent –, et plusieurs d'Afghanistan, du Pakistan et du Bangladesh, selon Médecins sans frontières Espagne.

Le président français avait réagi dans un premier temps en appelant mercredi à ne pas « *céder à l'émotion* », assurant qu'il continuait à travailler « *main dans la main* » avec l'Italie. D'après deux communiqués identiques des deux gouvernements, MM. Macron et Conte sont convenus que des « *nouvelles initiatives à discuter ensemble étaient nécessaires* » et ont confirmé le déjeuner, qui sera suivi d'une conférence de presse conjointe.

« *Le président de la République a souligné qu'il n'avait tenu aucun propos visant à offenser l'Italie et le peuple italien* », selon ce texte qui, sans formuler d'excuses officielles françaises, joue sur l'apaisement entre les deux parties. M. Conte a déclaré, de son côté, que, « *oui absolument* », le contentieux est clos, ajoutant que M. Macron « *tenait beaucoup à maintenir cette invitation* ».

« Travail collectif »

Le chef de l'Etat français a estimé que « *l'heure est au travail collectif* » avec le voisin transalpin. « *Notre Europe a besoin de quoi ? De solutions. Ce à quoi je m'évertue depuis que j'ai été élu* », a-t-il fait valoir, ajoutant : « *Je poursuis depuis le début de mon mandat une volonté de travailler avec l'Italie, de l'autre côté de la Méditerranée travailler pour protéger nos frontières, travailler de manière partenariale parce que nous avons des frontières communes.* »

La relation entre Paris et Rome, de plus en plus tendue du fait de la pression migratoire qui tétanise l'Europe entière, s'est brusquement dégradée avec la crise du navire *Aquarius*. L'errance du bateau a mis en lumière la vacuité de la politique européenne sur cette problématique, tiraillée entre les positions très divergentes de ses Etats membres.

La crise intervient, en outre, avant un Conseil européen crucial les 28 et 29 juin, qui doit porter en particulier sur la question des exilés.

L'ex-président de la République François Hollande a déploré que les pays de l'UE affichent leur « *division* », estimant que les migrations posaient la question de « *l'avenir de l'Europe* ». Le pape François a, lui, appelé à une « *assistance de toute la communauté internationale* » pour aider ces personnes, vulnérables et isolées, « *étant donné que sa dimension transnationale va au-delà des capacités et ressources de beaucoup d'Etats* ».

« Preuve de réalisme »

La ministre des affaires européennes, Nathalie Loiseau, a expliqué jeudi au micro d'Europe 1 qu'Emmanuel Macron et Giuseppe Conte avaient eu « *cette nuit une conversation cordiale au téléphone* ». « *Personne ne donne de leçons à personne. Il y a aussi les propos italiens sur la France qui sont regrettables* », a-t-elle ajouté.

Une source diplomatique française a jugé qu'« *il ne faut pas être naïfs dans nos relations avec le nouveau gouvernement italien, dont on connaît la formation* » – l'Italie, gouvernée par une coalition incluant la Ligue, le parti d'extrême droite. « *Mais compte tenu de l'immensité du problème des migrations, qui va être durable, il faut faire preuve de réalisme* », a-t-elle ajouté.

Madrid, qui a accepté d'accueillir les 629 personnes sauvées par l'*Aquarius*, a expliqué ne pas avoir de « *problème* » avec l'Italie ou la France. « *Nous nous sommes comportés d'abord comme nous l'oblige notre Constitution* » par rapport au respect des traités internationaux et « *parce que nous sommes [un membre de] l'Europe* », a fait savoir la vice-présidente du gouvernement espagnole, Carmen Calvo.

« *La solution au problème n'est pas de se bagarrer entre nous, de se jeter les responsabilités de l'un vis-à-vis de l'autre* », a déclaré pour sa part le ministre des affaires étrangères Josep Borrell sur France 24 et RFI. En accueillant les rescapés de l'*Aquarius*, « *le gouvernement espagnol a voulu faire un geste politique. (...) C'est un coup d'éclat. L'Espagne ce qu'elle cherche avec ça, c'est précisément d'obliger l'Europe à faire une fois pour toutes une politique commune devant un problème commun.* » « *Si on n'est pas capables de traiter de façon commune des frontières qui sont communes, il ne faut pas se faire d'illusions, c'est le système Schengen qui va s'écrouler.* »

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

"JO 2024 : Réussir le pari olympique"

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE À L'OCCASION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDEF ILE-DE-FRANCE



28.06.2018

28.06.2018